

Conseil de Faculté Réunion du 30 mai 2018

Présents : BELGUISE Pascale, CALDELARI Isabelle, CAVARELLI Jean, DARBON Pascal, DE MONTIGNY Jacky, DIMITROVA Maria, DUCHENE Anne-Marie, DUDKA Pauline, FOUCHARD Nina, FOURNEL Sylvie, GAGLIARDI Dominique, GASSERT Guillaume, GIÈRE Clémence, INQUIMBERT Perrine, KEYSER Christine, KHOCHNEVISS Emilien, LECLERC Vincent, LEHMANN Solène, LOBLEAU Céline, NOIR Sandra, PÜTZ Joern, RAISON Sylvie, RYCKELYNCK Michaël, SCHMIT Anne-Catherine, SPEHNER Catherine, TOTH Petra, VEINANTE Pierre, YANUSHKO Darya.

Excusés : ACKERMANN Laurine (procuration à DEPRIESTER Alan), FERNANDEZ Maude (procuration à YANUSHKO Darya), FRIANT Sylvie, FRITSCH-NOIRARD Valérie, HOVHANNISYAN Volodya (procuration à KHOCHNEVISS Emilien), JOSSINET Fabrice, KHALILI Shirin (procuration à SPEHNER Catherine), LIBERPPE Victor (procuration à KUHN Amandine), PFEFFER Sébastien (procuration à CALDELARI Isabelle), SCHACHERER Joseph, WERLE Jules (procuration à LEHMANN Solène).

Absents : FLORENTZ Catherine, GAUER François, GROS Frédéric, HAAN-ARCHIPOFF Gisèle, LABOLLE François, LARMET Yves, POTIER Serge.

Jacky de Montigny ouvre la séance à 14h10.

I. Approbation du compte-rendu du dernier Conseil de Faculté

Le compte-rendu du Conseil de Faculté du 19 avril 2018 est approuvé à l'unanimité moins deux abstentions.

II. Informations générales

Le Doyen souligne la période très chargée dans laquelle nous nous trouvons et fait un rapide point sur les informations générales.

Parcoursup

L'université a remonté l'ensemble des données dans les temps.

Nous avons au final : 3077 dossiers confirmés, 33 écartés (étudiants étrangers qui n'ont pas eu l'équivalence du baccalauréat français et donc le droit de candidater sur Parcoursup).

Il en ressort : 2749 « oui » ; 209 « oui si » de type 1 et 119 « oui si » de type 2.

L'analyse a été faite grâce à l'outil d'aide à la décision paramétrée par Valérie Fritsch-Noirard, Pauline Dudka et Jacky de Montigny, puis soumis à la commission qui a ensuite étudié les dossiers. Actuellement le processus suit son cours. Suite aux premières décisions des étudiants, nous avons aujourd'hui appelé le 1570^{ème} sachant que 276 étudiants ont déjà acceptés définitivement de s'inscrire à la Faculté.

Le Doyen donne la parole à Joern Pütz qui nous fait un point sur le parcours franco-allemand.

- 13 étudiants acceptés cette année.
- 309 demandes : 150 étudiants retenus pour lesquels les dossiers ont été regardés de manière approfondie
- 60 étudiants classés.

Jacky de Montigny remercie vivement l'ensemble des personnels et enseignants ayant participé à tout ce processus.

Commissions pédagogiques

Celles-ci ont eu lieu les 28 (masters) et 30 mai (licences), sous la présidence de Guy Mensah-Nyagan pour analyser et sélectionner les dossiers.

Il s'agit d'étudier les dossiers des étudiants qui souhaitent entrer en L2 ou L3 et en Master.

Une nouveauté cette année : la totalité des dossiers est dématérialisée sur la plateforme e-candidat.

EVA

Les Modalités d'Evaluation des Connaissances et des Compétences ont été intégrées dans la procédure dématérialisée EVA qui va permettre notamment au niveau central une meilleure analyse. Pour nous, cela va simplifier le travail des MECC pour les enseignants et la scolarité à partir de la prochaine année universitaire.

L3 « Agronomie et agroalimentaire »

Pour la nouvelle offre de formation, l'UHA dispose d'une L3 « Agronomie et agroalimentaire » avec une antenne à Colmar pour leur accréditation, cette L3 devait être rattachée à une mention de Licence. Nous travaillons actuellement sur une convention qui sera mise au vote lors d'un prochain Conseil de Faculté. Ce qui va changer pour la Faculté : une UE en plus « Initiation à l'agronomie » en L2 et une diversification de l'année L3 pour ceux qui choisiront le parcours Agronomie et agroalimentaire.

Jacky de Montigny soumet ce projet de convention à un vote de principe qui est adopté à l'unanimité.

III. Campagne emplois 2019

Les recrutements des nouveaux professeurs sont en cours. Les comités de sélection se sont tous réunis :

- PR en Biologie Végétale : 4 personnes classées toutes extérieures à Strasbourg
- PR en Biologie Animale : Carine Meignin classée 1^{ère}, Nicolas Matt 2^{ème}
- PR en Virologie : Maria Dimitrova classée 1^{ère}, Corinne Keichinger 2^{ème}
- PR en Biologie Structurale et Bio-informatique : infructueux car les candidats non français n'étaient pas titulaires de la qualification aux fonctions de professeurs des universités. Le poste sera remis au concours l'an prochain.

Jean Cavarelli, responsable du recrutement du professeur en Biologie Structurale et Bio-informatique, ajoute que des candidats avaient été retenus par le Comité de Sélection mais ils ont été écartés suite aux travaux et à l'examen des dossiers par le Conseil académique. Le concours a donc été déclaré infructueux.

Jacky de Montigny fait état de la situation actuelle des postes enseignants de la Faculté des Sciences de la Vie vacants ou susceptibles d'être vacants :

- 4 postes d'enseignants vacants qui sont les ex postes d'Éric Westhof (PU), Michel Hoff (MCF), Sylvie Raison (MCF) et Joseph Schacherer (MCF).
- 1 poste MCU gelé depuis 2012 (ex N. Wicker)
- 2 postes de PU qui seront vacants le 1er septembre date de départ à la retraite de Philippe Carbon et Leonardus Otten
- 2 postes susceptibles d'être vacants : Maria Dimitrova MCF de la discipline Virologie qui devrait être promue suite au concours 46-3 et celui de Carine Meignin qui est classée en première position sur le poste de PU en biologie animale.

Le Doyen rappelle que l'époque où un poste est remplacé immédiatement est révolue puisqu'il y a aujourd'hui 1, 2 voire 3 ans entre un départ et un nouveau recrutement. D'ailleurs, il est demandé lors du dialogue de gestion de faire une projection de nos besoins sur 2 ou 3 ans. Il indique qu'aujourd'hui, nous devons avoir une politique raisonnée et ne pas se lancer en demandant 5 postes tout de suite. L'année dernière la Faculté n'avait demandé que 4 postes et tous ont été acceptés. Il faut continuer de travailler avec cet esprit.

Il ajoute que lorsqu'on met un nouveau maître de conférences dans une équipe, l'important pour lui est d'être dans de bonnes conditions pour développer son projet de recherche et d'avoir l'opportunité de pouvoir participer rapidement à l'encadrement de masters et de doctorants. Il les encourage aussi à passer leur Habilitation à Diriger des Recherches (HDR) dans un délai raisonnable. Il serait dommage de ne pas pouvoir se présenter à d'éventuels concours parce que qu'on n'a pas le diplôme de HDR.

Pascal Darbon ajoute que le nombre d'HDR dans une composante est important car il existe un recalcul du nombre de place attribué par le collège des écoles doctorales pour l'ouverture de concours.

A partir de cet état des lieux, il existe un protocole à suivre :

1. Réunion des responsables de discipline qui établit le bilan des besoins

L'an passé la situation était la suivante :

- 4 postes de PR et les 4 ont été attribués après le dialogue de gestion et l'arbitrage de la Présidence : 1 poste en physiologie végétale (ex Camara), 1 poste en virologie (ex Keller) selon la procédure 46.3, 1 poste en biologie animale (ex Reichhart) et 1 poste en biologie structurale et bio-informatique (ex Westhof).
- + 2 postes de MCF : 1 en biologie végétale et 1 en biologie animale intégrés au dialogue de gestion pour demande ultérieure

Il a donc été proposé que contrairement à l'année dernière où l'accent avait été mis sur le recrutement de professeurs, cette année, nous privilégierons le recrutement de maîtres de conférences dans des disciplines en difficulté (problème du nombre d'heures complémentaires) ou dans des disciplines « fragiles » (beaucoup d'enseignants contractuels et moniteurs). Les disciplines concernées sont la biologie végétale qui totalise un grand nombre d'heures complémentaire et la biologie animale pour laquelle on dénombre plus de 40% de non statutaires.

On observe une certaine fragilité en génétique du fait de nombreuses décharges, mais il s'agit d'une situation temporaire qui peut être assurée par des heures complémentaires. C'est pourquoi la discipline génétique ne demande pas de poste, mais propose de le réattribuer à une autre discipline. Le Doyen demande à ce que le même état d'esprit puisse être adopté par d'autres disciplines à l'avenir en fonction des besoins.

2. Ensuite, les propositions sont envoyées à la Commission Enseignement :

Au regard de ces différents éléments, la commission enseignement a décidé de présenter les profils de poste enseignants au dialogue de gestion dans l'ordre de priorité suivant :

- Poste de PR en biologie structurale et bio-informatique (déjà proposé en 2018)
- Poste de MCF en biologie animale
- Poste de MCF en biologie cellulaire
- Poste de MCF en biologie végétale

3. Puis à la Commission Recherche (composée des directeurs d'unité des laboratoires rattachés à la faculté) :

La Commission Recherche examine la cohérence entre profil enseignement et recherche. Elle est présidée par Jean-Luc Imler et s'est réunie à deux reprises.

Jacky de Montigny le remercie pour la clarté des débats qui ont permis de proposer un profil recherche unique pour chaque profil enseignement.

Détail des 3 profils avec insertion recherche proposés et retenus :

- Biologie Végétale : Laboratoire Image, Ville & Environnement (LIVE)
Meilleure adéquation avec le profil enseignement, volonté d'ouverture de la Faculté sur d'autres structures.
- Biologie Cellulaire : UMRS_U-1119 (CRBS)
- Biologie Animale : INCI

Question de Pascale Belguise : « Sur 8 postes vacants, on ne demande que 3 remplacements, comment cela se fait-il ? »

Jacky de Montigny lui répond que lorsqu'un poste est vacant, il ne sera pas remplacé par un statutaire dans la même année. Il est important d'avoir au moins une année de battement pour des questions de préparations du recrutement .

De plus, différer un recrutement permet une meilleure vision à plus long terme et de mener une politique des emplois plus intégrée. Les demandes doivent donc être justifiées et raisonnées pour pouvoir être plus facilement acceptées puis optimisées pour avoir les meilleurs recrutements possibles.

Pour pallier à cela, on demande des ATER, recruté pour 1 an, renouvelable 1 fois à temps plein ou à 50%. Pour la rentrée 2018/2019, la faculté a demandé 4 postes d'ATER qui ont été accordés :

- 1 à 100 % en virologie (enseignement surtout en L3 et Master donc plus facile pour un ATER que pour un moniteur)
- 1 à 100% en biochimie (départ en retraite de Philippe Carbon)
- 1 à 100 % en biologie animale (départ en retraite de Léon Otten, promotions de Sylvie Raison et Carine Meignin)
- 1 à 50% en biologie végétale (50% justifiés par le recrutement d'un nouveau professeur)
- 1 à 50% en biologie structurale et bio-informatique

La Faculté a également la possibilité de demander des postes de doctorants à mission enseignement.

Les futurs départs à la retraite ont été rapidement abordés. Ils concernent les enseignants nés en 1957 et avant. Age légal : 65 ans pour un maître de conférences (éventuellement 67 si manque de trimestres, jusqu'à +10 trimestres) / 68 ans pour les professeurs (avec la même règle).

4. Et enfin votés par le Conseil de Faculté :

Le Doyen propose de réitérer la stratégie de l'année dernière et propose la répartition des postes dans l'ordre de priorité suivant :

- Poste de PR en biologie structurale et bio-informatique (déjà proposé en 2018)
- Poste de MCF en Biologie Végétale (poste de Michel Hoff)
- Poste de MCF en Biologie Cellulaire (poste de Sylvie Raison)
-
- Poste de MCF en Biologie Animale (poste de génétique de Joseph Schacherer)

↳ Proposition adoptée à l'unanimité.

Jacky de Montigny remercie l'ensemble du personnel pour le travail réalisé. Il indique que ces demandes seront maintenant intégrées dans le Dialogue de Gestion qui sera défendu devant les instances centrales début juillet. Les résultats seront connus en fin d'année 2018.

IV. Présentation du budget prévisionnel de l'Amicale Des Sciences

Les élus étudiants nous présentent les dépenses réalisées pour les journées de pré-rentrée.

Les élus étudiants présentent le budget prévisionnel de l'Amicale des Sciences.

En prévision de la rentrée prochaine, ils sollicitent une aide de la Faculté à hauteur de 1 000,00 €.

Joern Pütz souligne l'idée de demander à l'Unistra de procurer des éco-cup. Il leur propose de faire la demande avec eux.

Jacky de Montigny ajoute que ces journées sont importantes : « elles font partie intégrante de la rentrée et le travail des élus contribue à une rentrée conviviale et appréciée des étudiants ».

Il soutient cette demande et met au vote la demande.

↳ La subvention de 1 000,00 € est accordée à l'unanimité.

V. Conventions

La Faculté doit renouveler 2 conventions internationales :

- Renouvellement de l'accord en Sciences de la Vie avec l'Université de Warwick (Conventry) pour la période 2018/2021 dans le cadre du programme Erasmus +
- Proposition d'arrêter la convention « PhD Track » en Neurosciences et de signer une convention Master (une année à Strasbourg et l'autre à Saarbrücken), sous la même forme que la convention de la Licence.

Bilan pour 2018/2019 :

- 11 partent au Canada
- 23 étudiants partent en Europe
- 10 étudiants dans le parcours franco-allemand en Licence, et 3 étudiants en Master

Pour l'année 2017/2018, de nombreux étudiants sont partis en stage à l'étranger au M2 S4.

Joern Pütz remercie Frédérique Monteil, Guillaume Gassert, mais aussi Pauline Dudka, Jacky de Montigny et Sylvie Fournel, et les étudiants qui ont aidé à l'accompagnement de ces étudiants. Jacky de Montigny en profite pour également remercier Joern Pütz pour son implication.

Le Doyen soumet ces conventions au vote

↳ Conventions adoptées à l'unanimité

VI. Idex Mobilité études d'excellence

Il s'agit d'un soutien de l'Unistra pour 2018/2019 : 60 bourses attribuées pour d'excellents étudiants partant en mobilité en L3.

10 étudiants ont été classés par Jacky de Montigny et Joern Pütz (prise en considération des résultats mais aussi de leur implication dans la vie des RI de la faculté et le fait qu'il soit primo-entrant ou non) ; 4 étudiants ont été classés prioritaires.

Montant possible des bourses :

- 300 € par mois en Europe
- 400 € par mois hors Europe

Il était possible depuis cette année de proposer à des étudiants de L2 de parti, mais la faculté a jugé cela trop prématuré.

Le Doyen soumet la charte de qualité et la liste des étudiants au vote du Conseil.

↳ Ils sont adoptés à l'unanimité.

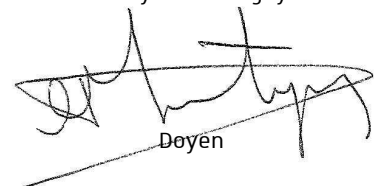
La séance est levée à 16h15.

Céline Lobleau



Secrétaire de séance

Jacky de Montigny



Doyen